

Caisse de retraite des instituteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

toute, le produit et l'image de son époque. Mais ce tableau n'est point hors d'œuvre; la vie même de Pétrarque, vie errante s'il en fut, nous promène de Gibraltar à Cologne, de Naples aux îles Scheetland : c'est avec Pétrarque que nous vivons dans la familiarité des Papes d'Avignon, que nous sommes reçus à la cour de Naples et à la cour de France, que nous assistons au triomphe de Rienzi, au repentir de Bocace, que nous visitons Rome, Florence, Milan, Venise, Liège, Cologne, Toulouse, Lyon, tantôt en touriste, tantôt en diplomate. Ces excursions à travers le monde et les hommes font oublier un peu le « chantre de Laure » et font aimer en lui, ce qui vaut beaucoup mieux, l'amant de la Papauté, le patriote ardent, le chrétien solide.

(*Bulletin bibliographique des écoles et des familles.*)

IV

Principes d'éducation et d'enseignement à l'usage des aspirants-instituteurs, traduit de l'allemand par un ancien directeur d'École normale. — Paris, librairie Poussielgue, rue Cassette, 15, — 1884.

Tel est le titre d'un livre qui vient de nous être envoyé par un ancien directeur d'École normale, un de nos pédagogues fribourgeois des plus distingués. Comme le *Bulletin* est sur le point d'être mis sous presse, il ne nous est pas permis aujourd'hui d'en donner un compte-rendu détaillé. Qu'il nous suffise de dire que ce livre fait son entrée dans le monde pédagogique sous les auspices de Nosseigneurs les évêques de Lausanne et Genève, de Sion et de Bâle, qui ont adressé au traducteur des lettres d'approbation et de félicitation. « La méthode d'enseignement, écrit Mgr Mermillod, les notions qui sont exposées, les principes qui doivent élever l'intelligence et diriger le cœur, l'appendice remarquable sur l'étude du catéchisme, tout concourt à faire de votre écrit un volume qui mérite les suffrages du clergé et des instituteurs, l'approbation de votre évêque..... »

Mgr Jardinier à son tour s'exprime ainsi :

« Nous avons lu attentivement l'ouvrage que vous nous avez envoyé sur les *Principes d'éducation et d'enseignement*. Nous n'y avons rien trouvé, en ce qui concerne la doctrine, qui soit contraire à l'orthodoxie. Quant à la méthode, nous l'avons fait examiner par un maître très compétent en cette matière, qui l'a déclarée excellente, et qui est disposé lui-même à l'introduire dans son école..... »

Enfin citons les paroles par lesquelles Mgr Lachat termine sa lettre : « Votre livre met à la portée de tous ce que la nature et la pédagogie ont inspiré jusqu'ici de meilleur.

« Vous décrivez l'organisation intérieure et extérieure de l'école ;.. vous montrez avec quel soin et quelle délicatesse de tact le maître doit initier l'enfant aux pratiques de la vie chrétienne.

« Vous avez fait un travail excellent, une œuvre très utile et confectionnée un charmant écrin, où vous avez déposé, rangé avec un soin infini, les perles les plus précieuses à l'usage du vrai pédagogue chrétien. »

CAISSE DE RETRAITE DES INSTITUTEURS

Les comptes de la *Caisse de retraite* des instituteurs pour l'année 1883 présentent le résultat suivant :

A. — CAPITAUX

	F. C.
Capitaux placés selon le compte précédent	116,096 79
Augmentation	9555 52
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1883	<u>125,652 31</u>

B. — CAISSE COURANTE

Recettes :

1. Solde en caisse du compte précédent	238 28
2. Subside de l'Etat	3000 —
3. Cotisation supplémentaire de l'Etat pour 122 versements	1830 —
4. Divers	33 90
5. Versements des sociétaires	1819 —
6. Rachats d'années de service.	5969 —
7. Intérêts du Rentier	5779 81
Total	<u>18669 99</u>

Dépenses :

1. Remis aux capitaux	9555 52
2. Pensions acquittées	7405 50
3. Secours accordés	230 —
4. Frais d'administration	521 35
5. Divers	687 14
6. Solde en caisse	270 48
Total	<u>18669 99</u>

Messieurs les sociétaires sont convoqués en assemblée générale sur le samedi 19 avril, à neuf heures, au Saint-Maurice à Fribourg, pour l'approbation des dits comptes et la nomination d'un membre du Comité en remplacement de M. Gillet démissionnaire.

Le secrétaire du Comité,
Ant. COLLAUD, inst.

Fribourg, le 20 janvier 1884.

AVIS

Les rapporteurs généraux des questions mises à l'étude par l'assemblée de la *Société fribourgeoise d'Education* en 1884 et annoncées dans le *Bulletin* de décembre 1883, sont :

1^{re} question : M. Théodore Miedinger, instituteur à Estavayer-le-Lac. (Broye).

2^{me} question : MM. Marcellin Bochud, instituteur à Cressier-sur-Morat (rapporteur français) et Bæriswyl J. à Saint-Ours, (rapporteur allemand).

3^{me} question : M^{lle} Rey, institutrice à Chapelle (Glâne).

Les travaux des conférences doivent être remis aux rapporteurs généraux pour le 15 mai au plus tard.

Le prix de l'abonnement sera pris en remboursement dans le courant du mois.

